

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

LA FÊTE D'HIVER

de Saint-Liboire

Le 3 février 2024

*la fête d'hiver sera de
retour pour sa 4^e édition!*



Pour plus de détails,
Suivez-nous sur notre page:
La fête d'hiver de Saint-Liboire

Volume 41 • Numéro 10
NOVEMBRE 2023

Le prochain Reflet sera
DISPONIBLE 20 FÉVRIER 2024



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

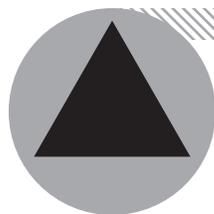
Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securetepublique/securete-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

Nadine Lavallée

Directrice générale et Greffière
Trésorière

Raymonde Plamondon

Agente à la comptabilité

Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment
et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Annick Leblanc

Adjointe administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Karl Pelchat

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Mathieu Grégoire

Employé de voirie

Martin Bougie

Directeur incendie

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

Décembre 2023

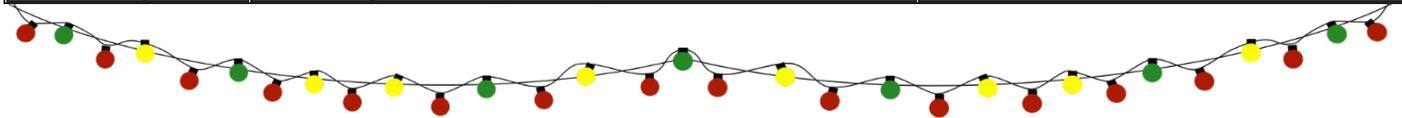
JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
BUREAU MUNICIPAL FERMÉ DU 22 DÉCEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT				
Dimanche	24	19 h 30	Messe de Noël	Église de Saint-Liboire
Lundi	25		JOYEUX NOËL À TOUTES ET À TOUS !	
Dimanche	31	10 h 00	Messe de fin l'année	Église de Saint-Liboire

Janvier 2024

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Lundi	1 ^{er}		BONNE ANNÉE 2024 !	
Mardi	9	13 h 30	FADOQ - Bingo	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	9	7 h 00	COLLECTE DES ARBRES DE NOËL	
Mardi	16	13 h 30	Cartes et jeux divers	Au local de la Fadoq
Mardi	16	19 h	Séance du conseil	151, rue Gabriel, suite 102
Vendredi	19	19 h	Comité des aînés - Course de chevaux	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	23	13 h 30	FADOQ - Bingo	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	30		Cartes et jeux divers	Au local de la Fadoq

Février 2024

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Samedi	3		Fête d'hiver de Saint-Liboire	
Mardi	6	19 h	Séance du conseil	151, rue Gabriel, suite 102
Vendredi	16	19 h	Comité des aînés – Jeu *Cadeau ou enveloppe* + surprise de la Saint-Valentin	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII



PRENDRE NOTE QUE

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

DU 22 DÉCEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT

➤ Pour toute demande concernant le **Service incendie**,
composez le 793-2811 poste 5000

➤ Pour rejoindre les travaux publics **en cas d'urgence seulement**, composez le 450 278-2811



À TOUTES ET À TOUS JOYEUSES FÊTES !



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous sommes maintenant arrivés à cette période de l'année où nous faisons tous et chacun le bilan de l'année qui vient de passer. L'année 2023 aura été un retour à la normale. Permettez-moi de vous faire un court bilan municipal, tout d'abord, le projet des rues Deslauriers / Morin est maintenant terminé, les résidents qui le désiraient sont maintenant branchés à l'aqueduc et aux sanitaires. Le début du projet de sécurisation de la rue Rodier est commencé. Il y a eu aussi l'amélioration de la gloriette et de l'éclairage au parc des bénévoles, la construction d'un nouvel entrepôt à sel, l'autre n'étant plus assurable. Bien entendu, il ne faut pas oublier le début des procédures pour l'acquisition de l'église par la Municipalité. Je pourrais souligner beaucoup d'autres projets qui ont aussi tous pour but l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Je ferai d'ailleurs paraître dans le Reflet de février un bilan plus exhaustif de l'année 2023 et un survol des projets pour 2024.

Liboiroise et Liboirois, au nom du conseil et en mon nom personnel, nous désirons vous souhaiter de joyeuses fêtes. Prenons du temps en famille, reposons-nous, faisons le plein d'énergie. Profitons de cette occasion pour nous rassembler tout en étant prudent, ayons une pensée pour tous ceux qui vivent des moments difficiles, visitons les personnes seules de notre entourage.

En conclusion, je vous souhaite à tous un joyeux Noël et un bon début d'année rempli de bienveillance et d'amour.

Yves Winter
Maire

COLLECTE DES ARBRES DE NOËL

La Municipalité de Saint-Liboire offre à toute sa population une collecte spéciale pour le ramassage des arbres de Noël.

Horaire de la collecte :

- La collecte sera effectuée, **le mardi 9 janvier 2024**, si la température le permet.
 - **Mettre votre arbre en bordure de la route dès 7 h le matin.**
 - ❖ *Prendre note que les employés municipaux ne retournent pas chercher un arbre qui n'a pas été sorti assez tôt.*

En cas de tempête :

- La collecte sera reportée à la journée suivante. La Municipalité demande aux citoyens de retirer temporairement les arbres en bordure de la route afin de faciliter les opérations de déneigement.

Comment doit se présenter votre arbre :

- **Sans décoration, ni neige ou givre artificiel et sans sac.**
 - Si ces conditions ne sont pas respectées, votre arbre ne sera pas ramassé.
 - Assurez-vous aussi que votre arbre n'est pas enterré sous la neige.

Laisser l'arbre en entier, ne pas le découper.

La Municipalité de Saint-Liboire vous remercie de votre collaboration !



ATELIER INITIATION À L'AQUARELLE

Entrez dans le monde palpitant de l'aquarelle et créez une œuvre ! Dans cet atelier, vous aurez l'occasion de découvrir ce médium et d'explorer ses techniques de base.

L'atelier parfait pour s'initier à l'aquarelle, un médium aux possibilités créatives infinies.



INFORMATIONS

- Jeudi 14 mars 18 h 30
- À la bibliothèque, 21, Place Mauriac
- Tarif 15\$
- Vous pouvez apporter votre matériel (peintures et pinceaux)



VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE :

- ▷ À la bibliothèque
- ▷ Par téléphone : 450-793-4751
- ▷ Par courriel : biblio@st-liboire.ca
- ▷ Par messagerie sur la page facebook de la bibliothèque

Vivez une expérience unique et mémorable !

Le dimanche 11 février 2024 à 10 h
À la salle Jean XXIII,
21, Place Mauriac



Rencontrez des animaux fascinants.
Découvrez les techniques de séduction dans le règne animal.

Vous devez vous inscrire rapidement car les places sont limitées :

- à la bibliothèque
- par téléphone : 450-793-4751
- par courriel : biblio@st-liboire.ca
- Par messagerie sur la page Facebook de la bibliothèque



Nouvelles acquisitions

Romans adulte

- Ces choses qu'on cache / Score, Lucy
- Ces choses qu'on n'oublie pas / Score, Lucy
- Ces choses qu'on laisse / Score, Lucy
- Points de fuite. 1 / Michaud, Martin
- À la croisée des chemins. 3 / Tremblay-D'Essiambre, Louise
- Le penthouse. 1 / G.Sylvie



Romans Jeunesse

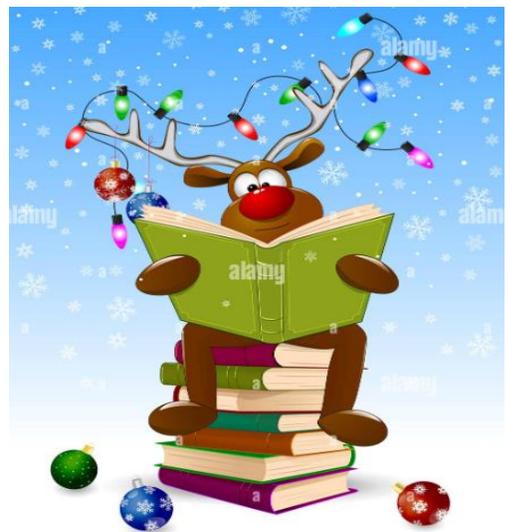
- Le dernier / Girard-Audet, Catherine

Bande dessinée

- Les timbrés. 7 / Pelletier, Dominique
- Studio danse. 13 / Crip

Albums

- Enfin, te voilà! / Watt, Mélanie
- Je ne veux pas aller au lit! / Campbell, David
- Je t'aime très très fort / Newson, Karl
- Tes bras sont ma maison / Vallery, Juliette
- Frisson l'écureuil se fait un ami / Watt, Mélanie
- Azuro à l'école des monstres / Souillé, Laurent
- Amis instantanés / O'Connor, Heather
- Le loup qui cherchait une amoureuse / Lallemand, Oriane
- Mali et le caribou marabout / Dubois, Amélie



Bénévoles on a besoin de vous !



La SPAD dessert notre municipalité

Depuis déjà 24 ans, la SPAD est en activité afin de fournir à la population un service éthique et professionnel pour le contrôle animalier. Nos ressources d'expériences sont en mesure de répondre aux besoins de la population depuis plus de deux décennies.

Service de cueillette d'animaux errants

La SPAD va chercher les animaux que les citoyens trouvent errant et les ramènent au refuge afin qu'ils soient identifiés par leur micropuce ou par leur description. Les animaux sont placés dans un enclos ou une cage spacieuse durant leur court séjour. Les chiens sont sortis plusieurs fois par jour. Naturellement, nous utilisons la meilleure nourriture pour les nourrir. Après leur période de quarantaine s'ils ne sont pas réclamés, les animaux sont examinés par notre vétérinaire pour être par la suite stérilisés et vaccinés. Ils reçoivent également un traitement antiparasitaire et une micropuce est alors mise en place avant de rendre l'animal disponible à l'adoption.

Service de cueillette d'animaux morts

Malheureusement, certains animaux décèdent en étant frappés par un véhicule ou d'autres causes. La SPAD recueille les animaux domestiques morts et les fait incinérer.

Application des lois et règlements

Réglementation municipale

Nous recevons des plaintes de citoyens de **plus de 60 municipalités** concernant des comportements répréhensibles de nos amis à 4 pattes. Que ce soit pour du "jappage" excessif (abolement incessant), des animaux non en contrôle ou l'omission de ramasser immédiatement les matières fécales, nous intervenons pour harmoniser les relations entre les humains et les animaux et rappeler aux gardiens/propriétaires de ces derniers qu'ils sont responsables de leurs comportements.

Loi sur l'encadrement des chiens

Depuis le début 2020, une nouvelle [Loi sur l'encadrement des chiens](#) est en vigueur. Tous les cas d'agression ou de morsure doivent être signalés à la SPAD afin que l'on puisse appliquer cette loi. Cette dernière prévoit, entre autres, des examens de comportements obligatoires, des conditions de garde plus sévères ainsi que des amendes. La loi **oblige** également les propriétaires à se procurer une licence et à toujours garder son chien en contrôle au moyen d'un dispositif conséquent avec le poids du chien.

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Le but de la [Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal](#) est de mieux gérer les différents élevages et tous les endroits où des animaux sont gardés. Cette loi donne le pouvoir à nos inspecteurs de visiter tout endroit où seraient gardés des animaux, de s'assurer que ces derniers sont en bon état et que leur milieu de vie est sain et absent de danger pour leur santé et leur sécurité.

Service d'adoption avec garantie de santé

L'adoption est notre raison d'être. Chaque année, plus de 1000 chiens et chats sont adoptés à la SPAD. Tous nos animaux sont stérilisés, vaccinés, micropucés et ont reçu un premier vermifuge. Nous offrons, en plus, une garantie de santé de 15 jours après l'adoption. Notre équipe dynamique et compétente travaille avec acharnement afin de trouver le candidat idéal pour chaque client.

Vente de licences & recensement animalier

Chaque année, plus de 2000 animaux retrouvent leur maison rapidement grâce à ce système éprouvé. Le montant demandé (de 20 \$ à 30 \$ seulement) aide notre organisme à poursuivre sa mission, ses opérations et notre excellent service. Depuis 2020, **la licence est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec !** Le système des licences permet de recenser tous les animaux des différentes municipalités. Le recensement animalier sert, entre autres, à connaître la population de chiens dans les différentes municipalités pour offrir un service de qualité dans chacune d'elles et bien protéger vos compagnons poilus.

Les propriétaires de chien sans licence risquent de recevoir une **amende de 250 \$, plus les frais**. Procurez-vous votre licence **obligatoire** sans tarder et faites-la porter à votre chien.

L'achat d'une licence, un geste intelligent et responsable !

Vous pouvez [enregistrer votre animal](#) et vous procurer **sa licence en ligne au spad.ca ou en par téléphone 1-855-472-5700**



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le comité de la fête d'hiver est activement à la recherche de bénévoles voulant s'impliquer la journée du **3 FÉVRIER 2024**.

Quelques postes à combler:

(Pour quelques heures ou la journée complète)

- Mascottes
 - Accompagnateurs de mascottes
 - Surveillants des jeux gonflables (16 ans et plus)
 - Service au bar (18 ans et plus)
 - Surveillants aux glissades
- Et plusieurs autres.

Si vous êtes intéressés à donner un peu de votre temps, afin de rendre cette journée mémorable, vous pouvez communiquer avec nous via *Messenger* sur notre page Facebook ou par courriel.



Fete.hiver.st-liboire@outlook.com

Suivez-nous sur notre page:
La fête d'hiver de Saint-Liboire

LA FÊTE D'HIVER

de Saint-Liboire

Samedi,

le 3 février 2024.

Ringuette et Hockey
pour petits et grands

Jeux d'évasion

Jeux gonflables

Mascottes

Maquillage

Glissades

Magie

Mini-ferme



Zumba
avec
Formexpert

Animation
pour enfants

Promenade
de calèche
à chevaux



Chocolat chaud
et café (\$)

Patin libre en soirée
pour toute la famille

D'autres nouveautés
à venir!


Saint-Liboire



Pour plus de détails,
Suivez-nous sur notre page:
La fête d'hiver de Saint-Liboire

Comité des aînés

Les activités intérieures ont repris pour les 50 ans et +, à la salle communautaire Jean XXIII, à 19 h 00.

On vous attend en grand nombre.

- le 19 janvier : Course de chevaux
- le 16 février : Jeu *Cadeau ou enveloppe* + surprise de la Saint-Valentin
- le 19 mars : Jeu de Babette et jeu de la Roulette
- le 19 avril : Conférence de Céline Dion : Les passages de la vie + surprise-printemps
- le 17 mai : Parcours de jeux divers + surprise aux dames
- le 21 juin : Activités + surprise aux hommes
- le 17 août : Dîner de l'amitié au parc des Bénévoles

Nos vœux : Que Noël soit haut en couleurs et laisse des souvenirs de bonheur et que la Nouvelle Année soit remplie de paix, de joie et d'amour !

Votre comité des aînés :

Denise Heine
Denis Chabot
Pierre Heine
Yves Winter

Georgette Meunier
Marie-Josée Deaudelin
Yves Taillon



Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures ont repris à la salle Jean XXIII, à 13 h 30.

On vous attend que vous soyez membre ou non membre.

- le 19 décembre : bingo de la Fadoq
- le 21 décembre : dîner-anniversaire au Vieux-Duluth (réservation)
- le 9 janvier : bingo de la Fadoq
- le 16 janvier : cartes et jeux divers
- le 18 janvier : dîner-anniversaire au restaurant Eggsquis (réservation)
- le 23 janvier : bingo de la Fadoq
- le 30 janvier : cartes et jeux divers

De janvier à avril, une fois par semaine, se tiendront les ateliers de Mise en forme.

(programme Vie active)

Pour informations : communiquer avec Gérald Miron, président au 579-245-0079

La Fadoq Saint-Liboire souhaite que la magie des Fêtes remplisse votre cœur et que la prochaine année vous procure Santé, Bien-être, Joie et Amour.

Votre comité :

Gérald Miron
Suzanne Nadeau
Denise Heine
Mirelle Brodeur

Nicole Cornellier
Denise Dansereau
Christiane Lauzon



Comité des aînés de Saint-Liboire et la Fadoq Saint-Liboire

Programme de formation informatique

Dans le cadre de Nouveaux Horizons, nous avons obtenu une subvention pour mettre en place un service informatique. Dans un local du centre communautaire Jean XXIII, des bénévoles accueillent les personnes qui *ont besoin d'aide technologique*. Ce service s'adresse non seulement aux aînés. *Toute personne peut solliciter ces services offerts **gratuitement**.*

- Pour obtenir un rendez-vous, communiquez avec :

Gérald au 579-245-0079

Denise au 450-793-2396

Yves au 450-793- 4784



- Ces personnes achemineront vos besoins aux formateurs-bénévoles.

Voyages 2024

Avec la collaboration de la Fadoq Saint-Liboire, le comité des aînés vous propose des voyages d'un jour et de trois jours. Ils sont en préparation ...

Nous vous donnons maintenant les choix que nous confirmerons au début de l'année 2024.

- Les 19-20-21 mai : Séjour au Château Bromont
- Le 2 août : pièce de théâtre : Appelle-moi Stéphane (maison des Arts de Drummondville)
- Le 25 août : comédie musicale : Waitress (salle Albert Rousseau)
- Les 27-28-29 octobre : Séjour au Manoir du Lac William

Il y aura possiblement :

- Croisière sur le lac Memphrémagog
- Voyage au vignoble de Mario Pelchat
- Domaine Lafrance
- Sortie-spectacle dans l'un des casinos du Québec.

De plus amples informations vous seront transmises dans le Reflet de février.

Si ces voyages vous intéressent, veuillez contacter Denise au 450-793-2396.



Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'exposition et la bénédiction des crèches de Noël, lors de la messe du 10 décembre dernier. Pour les chrétiens, faire une crèche de Noël est une tradition, cette représentation de Noël exprime le sens de cette fête. La crèche au pied du sapin de Noël nous rappelle le mystère de la naissance de Jésus. Tout simplement, la crèche nous démontre le message d'amour de Dieu pour nous. En se faisant homme, Jésus, Fils de Dieu, vient habiter dans nos logis et dans nos cœurs. L'Enfant-Jésus nous invite à demeurer dans l'amour de Dieu.

Il y aura la **célébration du pardon le mercredi 20 décembre à 19 h 00.**

Le **24 décembre à 19 h 30 ce sera la messe de Noël** avec notre superbe chorale.

Le **dimanche 31 décembre à 10 h 00**, nous aurons la **messe de fin de l'année.**

Plusieurs autres célébrations auront lieu dans l'unité des semeurs, tous les détails dans le feuillet paroissial.

Saint-Liboire



À compter du 1^{er} janvier 2024, un nouvel horaire est mis en place pour l'unité des semeurs. La paroisse de St-Liboire, de St-Valérien et celle d'Upton forment le secteur sud de l'unité des semeurs. **À St-Liboire, les messes dominicales seront le 2^e dimanche à 10 h 00 et le 4^e samedi à 16 h 00.** Le 4^e dimanche, ce sera une rotation entre les 3 paroisses pour célébrer ensemble en secteur. Tous les jeudis à 8 h 30, il y aura une messe suivie d'un temps d'adoration.

De plus, des activités vous seront proposées le 2^e samedi de chaque mois (fête des baptisés, fête de l'amour, conférences, etc.). La première activité du secteur sera le samedi 13 janvier à 16 h 00, il s'agit d'une rencontre fraternelle lors de laquelle nous partagerons sur l'évangile et nous prierons ensemble. L'animation de cette rencontre sera faite par des membres cursillistes de notre communauté (nos 3 prêtres ont vécu le Cursillo).

Nous vous informerons des activités (entre autres celles du 2^e samedi de chaque mois) au fur et à la mesure que la programmation sera faite. Pour ce faire, nous vous invitons à remplir le coupon ici-bas et nous le laisser.

Inscription pour recevoir l'information du comité de pastorale paroissial de St-Liboire

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

J'autorise l'équipe du CPP à m'envoyer des courriels d'information. Ceux-ci s'engagent à respecter la confidentialité se rattachant à mes informations, en lien avec la loi 25.

TEMPS DES FÊTES



Durant le temps des fêtes, plusieurs réunions familiales ont lieu. Lors de ces rencontres, on questionne souvent les adolescents et adolescentes au sujet de leurs études. On leur demande ce qu'ils envisagent faire plus tard et leurs aspirations futures. Toutefois, il n'est pas toujours facile pour les jeunes, et parfois les plus vieux de répondre à ces questions. Il est possible qu'ils ne sachent pas où se diriger et, dans certain cas, l'école n'est pas un élément positif dans leur vie.

Il y a des conseillères et conseillers d'orientation présent(e)s dans toutes les écoles secondaires du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Nous vous invitons à promouvoir leurs services auprès de vos adolescents.

Pour tous les citoyens de 16 ans et plus, qui ne fréquentent pas actuellement une institution scolaire, ils peuvent avoir accès aux services SARCA gratuitement. Que ce soit pour avoir un service d'orientation ou simplement savoir comment obtenir un diplôme d'études secondaires ou professionnelles, il est possible de rencontrer une conseillère SARCA. N'hésitez pas à référer vos neveux et nièces ou votre beau-frère!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

LE CHAUFFAGE AU BOIS

La saison des feuilles rouges, jaunes et orangées sonnera à nos portes bientôt. Les soirées fraîches seront aussi au rendez-vous.

L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil. D'ailleurs, c'est durant les mois d'hiver que les feux de cheminée sont les plus fréquents.

L'ennemi du chauffage au bois : la créosote. C'est un dépôt formé par la fumée qui s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable.



Chauffage au bois sécuritaire

La cheminée / Le ramonage	Conseils	Les cendres
<ul style="list-style-type: none">❖ Ramonage par un professionnel 1 fois par année ou à toutes les 5 cordes de bois.❖ Automne : examiner votre cheminée à l'aide d'un miroir afin de détecter la présence d'une obstruction (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).❖ Ne vous fiez pas uniquement aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne remplaceront jamais un ramonage complet.	<ul style="list-style-type: none">❖ IMPORTANT : 3 mm d'accumulation de créosote suffisent pour causer un incendie.❖ Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.❖ Laissez entrer assez d'air dans l'appareil pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète avec moins de fumée.	<ul style="list-style-type: none">❖ Jeter les cendres dans un contenant métallique, muni d'un couvercle en métal.❖ Conserver les cendres dehors, loin de la maison et de tout matériau combustible (les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 5 jours).

AVANT



APRÈS



Le *Règlement concernant la sécurité incendie* applicable dans votre municipalité oblige les citoyens à se conformer à certaines règles, notamment les suivantes :

Ramonage de cheminées – Obligation générale (article 12.3 du règlement)

Toute cheminée d'un bâtiment sur laquelle est raccordé un appareil producteur de chaleur alimenté par un combustible solide doit être ramonée au moins une fois par année. Dans le cas d'un appareil alimenté par un combustible liquide, le ramonage de la cheminée doit s'effectuer au moins une fois aux deux ans.

Obligation du propriétaire ou de l'occupant d'un bâtiment (article 12.5 du règlement)

Le propriétaire ou l'occupant d'un bâtiment doit maintenir la cheminée et l'ensemble des composantes en bon état de fonctionnement.

Installation des appareils reproducteurs de chaleur et de cheminées (article 12.4 du règlement)

L'installation et l'entretien des appareils producteurs de chaleur et des cheminées doivent se faire par une personne qualifiée selon les normes du fabricant. Un rapport de conformité peut être demandé par l'autorité compétente.

Disposition des cendres (article 13.2 du règlement)

La présente disposition est applicable par le directeur.

Il est interdit de déposer des cendres sur un plancher de bois ou à proximité d'une cloison ou d'une boiserie.

Les cendres doivent être déposées dans un enclos fait de matériaux résistants au feu ou dans un réceptacle à fond surélevé incombustible, recouvert d'un couvercle incombustible. Ce récipient doit être entreposé à l'extérieur, à un minimum de 1 mètre de tout bâtiment ou de toute autre matière combustible.

Avertisseur de fumée (article 2.5 du règlement)

Un avertisseur de fumée fonctionnel et conforme à la norme CAN/ULC-S531-02 (avertisseur de fumée) doit être installé dans chaque logement et dans chaque chambre à coucher ne faisant pas partie d'un logement.

Avertisseur de monoxyde de carbone (article 2.6 du règlement)

Un avertisseur de monoxyde de carbone conforme à la norme CAN/CGA-6.19-M (avertisseur de monoxyde de carbone résidentiel) doit être installé selon les recommandations du fabricant dans les cas suivants :

- a) lorsque le logement est desservi par un appareil à combustion;
- b) dans tout bâtiment où un garage est directement relié à la résidence et où un véhicule ou un équipement fonctionnant à combustion est susceptible de se trouver

Un avertisseur de monoxyde de carbone doit être installé et être en état de fonctionnement dans tout bâtiment existant au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, et ce, au plus tard dans le mois de l'entrée en vigueur de celui-ci.

Extincteur portatif – Obligation du propriétaire ou occupant (article 3.4 du règlement)

Tout propriétaire ou occupant d'un bâtiment où est installé un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux, doit avoir à sa disposition un extincteur portatif fonctionnel de type polyvalent (ABC), d'un volume minimal de 2,2 kg, installé près d'une issue sur le même étage.



Service régional de prévention incendie
Chronique de la MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Izabelle Rioux, préventionniste
450 774-3127
prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 décembre 2023 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillère Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Nadine Lavallée, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-12-288

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :

6.3 – Offre de services – Jardin de pluie;

7.1 - Adoption du Règlement numéro 363-23 de construction;

7.2 - Adoption du Règlement numéro 364-23 de lotissement;

7.3 - Adoption du Règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble;

7.4 - Adoption du Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats;

7.5 - Adoption du Règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

7.6 - Adoption du Règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme;

7.7 - Adoption du Règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

7.8 - Adoption du Règlement numéro 370-23 de zonage.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Entériner transaction et quittance – Fondation caramel

3.4 Entériner entente contrôle animalier - SpaD

3.5 Entente contrôle animalier 2024-2025 – SpaD

3.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale

commune de la Ville de Saint-Hyacinthe

3.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

3.8 Contribution annuelle avec la Croix-Rouge Canadienne

3.9 Offre de service pour maintenance annuelle du site internet – VisionInfo

3.10 Soumission pour remplacement unité de climatisation bureau municipal

3.11 Renouvellement d'adhésion avec la FQM

3.12 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux

3.13 Demande d'appui – Théâtre de la Dame de Cœur

3.14 Entretien et frais d'utilisation annuels 2024 – Azimut

3.15 CIM – Soutien technique et logiciels 2024

3.16 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération des municipalités et à un contrat d'assurance collective

3.17 Mise à jour - Plan d'action Politique des aînés

3.18 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024

3.19 Demande d'appui financier Comité du Ruisseau des Aulnages (CBVRA)

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Adoption du Règlement général G-300 applicable par la Sureté du Québec

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de services - Rue Rodier

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre pour banque de temps Contrôle PM

6.2 Offre de services – Réhabilitation de ponceau

6.3 Offre de services – Jardin de pluie

6.4 Offre de services – Nettoyage de gouttières

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption du Règlement numéro 363-23 de construction

7.2 Adoption du Règlement numéro 364-23 de lotissement

7.3 Adoption du Règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

7.4 Adoption du Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

7.5 Adoption du Règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

7.6 Adoption du Règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

7.7 Adoption du Règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

7.8 Adoption du Règlement numéro 370-23 de zonage

7.9 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif

d'Urbanisme (CCU)

7.10 Renouvellement des membres sur les sièges 1, 3 et 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

7.11 Offre de services professionnels en urbanisme – Apur Créatif - Infrastructel

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Lettre d'entente avec Biblio-jeux

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

Résolution 2023-12-289

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-12-290

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois de novembre 2023 totalisant la somme de 890 188,37 \$, en plus des salaires versés au montant de 67 540,22 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2023-12-291

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 31 721 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Entériner transaction et quittance – Fondation caramel

Résolution 2023-12-292

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la transaction et quittance concernant son contrat avec Fondation Caramel. Les parties résilient d'un commun accord l'entente devant se terminer le 30 avril 2024 en date de la signature des présentes. Le Conseil désire remercier

Fondation Caramel pour les nombreuses années de service au sein de notre municipalité.

3.4 Entériner entente contrôle animalier - SPAD

Résolution 2023-12-293

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'entente avec le contrôle animalier Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que le paiement de la facture datée du 17 novembre 2023 au montant de 1 234,80 \$ plus taxes applicables.

3.5 Entente contrôle animalier 2024-2025 – SPAD

Résolution 2023-12-294

Attendu que la municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou organisme pour faire appliquer le règlement municipal concernant les animaux et percevoir le coût des licences;

Attendu que la SPAD est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et protection des animaux;

Attendu qu'il y a lieu pour la municipalité d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services pour la gestion du contrôle animalier de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) au montant de 3,51 \$ par citoyen pour 2024 et de 3,80 \$ par citoyen pour 2025;

D'autoriser la directrice générale Nadine Lavallée, à signer ladite entente de deux (2) ans pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 371-23

Résolution 2023-12-295

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe, tel que présenté.

3.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Liboire.

3.8 Contribution annuelle avec la Croix-Rouge Canadienne

Résolution 2023-12-296

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne quant à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 0,18 \$ / per capita pour l'année 2024 et d'en effectuer le paiement.

3.9 Offre de service pour maintenance annuelle du site internet – VisionInfo

Résolution 2023-12-297

Considérant l'offre de service reçue de VisionInfo pour le plan de maintenance annuel du site internet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'offre de service de VisionInfo selon la soumission datée du 16 novembre 2023 au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.10 Soumission pour remplacement unité de climatisation bureau municipal

Résolution 2023-12-298

Considérant le besoin de faire remplacer l'unité de climatisation au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Sotek pour le remplacement de l'unité de climatisation au bureau municipal, datée du 8 novembre 2023 au montant d'environ 7 976,47 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.11 Renouvellement d'adhésion avec la FQM

Résolution 2023-12-299

ant l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Saint-Liboire à la Fédération Québécoise des Municipalités en acquittant la somme d'environ 4 126,23 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement pour l'adhésion 2024.

3.12 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux

Résolution 2023-12-300

Considérant la préparation du budget 2024, et l'indexation qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus dont un ajustement de salaire pour les employés municipaux avec une majoration de 4,8 % de la rémunération des élus municipaux ainsi que des pompiers;

Considérant que les employés aux travaux publics en eau ont une prime de 0,50 \$ après l'obtention de leur certificat;

Considérant la demande d'ajustement de salaire de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'ajustement de salaire des employés municipaux tel que discuté, de plus que la majoration annuelle de 4,8 % de la rémunération

des élus municipaux et des pompiers, et ce, au 1er janvier 2024;

D'ajuster la prime des employés aux travaux publics en eau à 1,00 \$ après la deuxième année de l'obtention de leur certificat;

D'ajuster le salaire demandé de la directrice générale.

À noter que cette résolution annule la résolution numéro 2023-11-255.

3.13 Demande d'appui – Théâtre de la Dame de Cœur

Résolution 2023-12-301

Considérant une demande d'appui du Théâtre de la Dame de Cœur en lien avec le projet de spectacle de rue Acupunk;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire parvenir une lettre d'appui au Théâtre de La Dame de Cœur concernant le projet de spectacle de rue Acupunk et notre volonté d'accueillir le TDC en 2024;

De contribuer à hauteur de 2 500 \$ pour tenir l'évènement, et ce, conditionnellement à ce que la subvention demandée par le TDC soit accordée par le Ministère.

3.14 Entretien et frais d'utilisation annuels 2024 – Azimut

Résolution 2023-12-302

Considérant la demande d'entretien et frais d'utilisation annuels 2024 du Groupe de géomatique Azimut inc.;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande d'entretien et frais d'utilisation annuels 2024 selon la soumission datée du 26 octobre 2023 au montant de 821,18 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.15 CIM – Soutien technique et logiciels 2024

Résolution 2023-12-303

Considérant la demande de renouvellement de soutien technique informatique avec FQM-CIM 2024;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement du soutien informatique FQM service d'informatique municipale CIM 2024 tel que proposé au montant d'environ 7 875 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.16 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération des municipalités et à un contrat d'assurance collective

Résolution 2023-12-304

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés

et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Liboire adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er janvier 2024;

Que la Municipalité de Saint-Liboire paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Saint-Liboire respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité de Saint-Liboire maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité de Saint-Liboire maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité de Saint-Liboire donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité de Saint-Liboire autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Saint-Liboire accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

3.17 Mise à jour – Plan d'action Politique des Aînés

Résolution 2023-12-305

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire se préoccupe du milieu de vie qu'elle peut offrir aux familles de son territoire et de la condition de ses aînés, qu'elle veut créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux-ci;

Considérant que la Municipalité selon la résolution 2020-10-178 désire participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action et désire mettre à jour sa Politique locale MADA et son plan d'action;

Considérant que la Municipalité a approuvé la création d'un comité de pilotage MADA, par la résolution 2021-07-181, afin de procéder à cette mise à jour;

Considérant que le comité de pilotage a procédé à la mise à jour de son plan d'action Politique des Aînés afin de permettre de poursuivre ces actions et d'en développer de nouvelles;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la mise à jour de sa politique et de son plan d'action Politique des Aînés et d'en envoyer une copie à la MRC des Maskoutains.

3.18 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 372-23

Résolution 2023-12-306

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024, tel que présenté.

3.19 Demande d'appui financier Comité du Ruisseau des Aulnages (CBVRA)

Résolution 2023-12-307

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à leur demande d'appui financier.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Adoption du Règlement général G-300 applicable par la Sureté du Québec

Résolution 2023-12-308

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens sur le territoire;

Considérant que le Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficiente des règlements par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des

services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Maskoutains et le ministre de la Sécurité publique;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1);

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec, tel que présenté et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de services – Rue Rodier

Résolution 2023-12-309

Considérant que le Municipalité désire procéder à une évaluation des interventions qui pourraient être mises de l'avant afin que les usagers puissent circuler sur la rue Rodier de manière sécuritaire;

Considérant l'offre de services d'Apur Créatif pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la rue Rodier;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Apur Créatif pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la rue Rodier datée du 23 novembre 2023 au montant d'environ 3 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre pour banque de temps Contrôle PM

Résolution 2023-12-310

Considérant qu'il y a lieu de procéder à renflouer la banque de temps de Contrôle PM;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Contrôle PM selon sa soumission au montant d'environ 22 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Offre de services – Réhabilitation de ponceau

Résolution 2023-12-311

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réhabilitation d'un ponceau situé sur la rue Saint-Patrice;

Considérant l'offre de services de InspecVision, ingénierie et infrastructure souterraines pour cette réhabilitation;

Considérant que des frais sont à prévoir pour la mise en place d'un surveillant de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services d'InspecVision pour la réhabilitation d'un ponceau sur la rue Saint-Patrice datée du 23 novembre 2023 au montant d'environ 82 745 \$ plus les taxes applicables;

De prévoir au montant pour la mise en place d'un surveillant de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique au coût approximatif de 6 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements au budget 2024.

6.3 Offre de services – Jardin de pluie

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288

6.4 Offre de services – Nettoyage de gouttières

Résolution 2023-12-312

Considérant qu'il y a lieu de nettoyer et de remplacer les gouttières au bureau municipal, à la caserne incendie et à l'ancien bureau municipal;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de services de Gouttière GBG Inc. pour lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Gouttière GBG Inc. pour le nettoyage et remplacement des gouttières datée du 4 octobre 2023 au montant d'environ 7 497 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption du règlement numéro 363-23 de construction

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.2 Adoption du règlement numéro 364-23 de lotissement

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.3 Adoption du règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.4 Adoption du règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.5 Adoption du règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.6 Adoption du règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.7 Adoption du règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.8 Adoption du règlement numéro 370-23 de zonage

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.9 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Résolution 2023-12-313

Considérant que le Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne prescrit que le président et vice-président doivent être élus à chaque année, lors d'une séance du Conseil municipal;

Considérant la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-1143-20;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Yves Taillon à titre de Président et Serge Desjardins à titre de Vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un terme venant à échéance le 31 décembre 2024.

7.10 Renouvellement des membres sur les sièges 1, 3 et 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Résolution 2023-12-314

Considérant que le Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne prescrit que la durée du mandat pour le renouvellement de tous les postes est de 2 ans;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer, pour un mandat de deux ans :

Patrice Laflamme au siège numéro 1;

Kevin Baillargeon au siège numéro 3;

Sébastien Benoit au siège numéro 5.

Les mandats de ces membres sont d'une durée de deux ans et prendront fin le 31 décembre 2025.

7.11 Offre de services professionnels en urbanisme – Apur Créatif – Infrastructel

Résolution 2023-12-315

Considérant que le contrat avec Infrastructel vient à échéance le 31 décembre 2023;

Considérant l'offre de services professionnels de Apur Créatif - Infrastructel pour les services en inspection et émission de permis pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat avec la firme Apur Créatif - Infrastructel selon les conditions énoncées à son offre datée du 20 novembre 2023 en retirant le paragraphe de non-sollicitation, et ce, au taux horaire et kilométrage mentionné à ladite offre et d'en effectuer le paiement.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Renouvellement lettre d'entente avec Biblio-jeux

Résolution 2023-12-316

Considérant le renouvellement de la lettre d'entente avec l'Association des Bibliothèques Publiques du Québec (ABPQ) pour l'adhésion au programme Biblio-Jeux avec la municipalité de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la lettre d'entente au programme Biblio-Jeux avec l'Association des Bibliothèques Publiques du Québec et la bibliothèque de Saint-Liboire selon les termes de l'entente soit la cotisation annuelle de base moyennant la somme d'environ 203,66 \$ / année et la cotisation annuelle par habitant soit la somme de 0,009 \$ (environ 28 \$) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et d'en effectuer le paiement.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Comité des Aînés

Monsieur Jean-François Chagnon : Politique de la Famille, Comité de bassin versant et RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Aucun comité

Monsieur Yves Taillon : Comité des Aînés et Politique de la Famille

Monsieur Serge Desjardins : Loisirs de St-Liboire

Madame Martine Bachand : Bibliothèque, Fête d'hiver et Saint-Liboire en Fête

Monsieur le Maire, Yves Winter : C.P.E., Ministère des Transports (MTMD), Loisirs de St-Liboire, MADA, FADOQ, Fête d'hiver, PIIRL, Invenergy, Innergex et MRC

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-12-317

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 19 h 55.

Yves Winter,
Maire

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 16 JANVIER 2024 À 19 H**



GENEVÈVE BÉLISLE
HYGIÉNISTE DENTAIRE

**SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS
AVEC AIRFLOW**

- ♥ Traitement tartre et taches
- ♥ Nettoyage dentaire
- ♥ Blanchiment sous prescription
- ♥ Entretien implants
- ♥ Suivi en parodontie

450.209.2915 @genevievebelisleHD
genevieve@soinsdentairespreventifs.ca
276 rue Chicoine, St-Liboire QC J0H 1R0
www.soinsdentairespreventifs.ca



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

**LIVRAISON
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.
9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Membre affilié à



Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861



Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690
Fax: 450 253-0017
info@arelectrique.ca
www.arelectrique.ca

A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitssoins.com
450 771-0605
info@coopauxpetitssoins.com



Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



SFDB
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



Gestion de
patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Nos professionnelles

Rénovations J.G. Daudelin Inc.

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec J0H 1L0

Jean-Guy Daudelin
R.N.B. 1944-2004-20

Détailant autorisé
SERRUPRO

Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVAC** *JohnnyVAC*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBO: 5729-5388-01

**constructions
DESLANDES**

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO: 2864-2908-53

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION

& FILS
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

POMPAGE
St-Pie



- Service de vaccum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécamera
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC® **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-



Soudure
Maskoutaine

Daniel Beauregard, *propriétaire*

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

RE/MAX
RENAISSANCE

AGENCE IMMOBILIÈRE
906 Rue Des Capucins, Bureau 203
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J6

MARYSE MORIN



COURTIER IMMOBILIER
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Proprio
Direct

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par
le proprio
...et son courtier!**

Michèle
Sansoucy

Courtier immobilier
résidentiel

450 779-8465

msansoucy@propiodirect.com





*Les couleurs terres
et les différentes
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent
de fraîcheur
printanier.*



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

